



**Canadian  
Institute  
of Actuaries**

**Institut  
canadien  
des actuaires**

Le 15 septembre 2022

Secrétariat de l'ACOR  
[capasa-acor@fsrao.ca](mailto:capasa-acor@fsrao.ca)

**Objet : Avis sur une ligne directrice « regroupée » sur la gestion des risques pour inclure les facteurs ESG, l'effet de levier et les cyberrisques**

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est heureux de répondre à cette consultation.

Les régimes de retraite s'exposent à de nombreux risques, notamment les risques financiers (par exemple, le risque d'asymétrie actif-passif, les risques d'investissement, dont ceux liés à l'endettement, à l'inflation, à la longévité et à d'autres aspects démographiques), ainsi que les risques opérationnels (risque de fraude, cyberrisque, etc.) et les risques externes (risque géopolitique, risques liés au climat et à l'environnement, etc.). L'ICA estime qu'il est essentiel que les promoteurs et les administrateurs de régimes gèrent ces risques de façon globale plutôt qu'en vase clos, car l'approche globale permet aux promoteurs de régimes de bien comprendre :

- La façon dont les divers risques interagissent;
- Les risques qui sont plus importants que les autres et qui doivent donc faire l'objet d'une surveillance étroite;
- Les risques qui peuvent être gérés par rapport à ceux qui échappent au contrôle du promoteur et de l'administrateur du régime;
- Les risques qui doivent être gérés de plus près et qui devraient donc se voir affecter plus de ressources.

Par conséquent, nous approuvons la publication d'une ligne directrice regroupée sur la gestion des risques qui encourage cette vision d'une gestion globale, plutôt que la publication de plusieurs lignes directrices distinctes qui n'ont pas de liens évidents entre elles.

Toutefois, étant donné que certains risques sont nouveaux et moins connus des promoteurs de régimes ou plus complexes que d'autres, l'ICA est favorable à ce que l'ACOR publie des directives plus détaillées sur certains sujets (p. ex., les changements climatiques) que sur d'autres (p. ex., les risques démographiques). Ces directives additionnelles pourraient être jointes en annexe à la ligne directrice principale ou publiées dans un document détaillé distinct, à condition que celui-ci soit référencé et placé dans un contexte approprié dans la ligne directrice principale.

L'ICA vous est reconnaissant de lui avoir donné la possibilité de formuler des commentaires sur ces questions et il serait heureux d'en discuter avec vous pendant tout le processus. Nous aimerions souligner que l'ACOR a récemment publié simultanément un certain nombre de consultations assorties d'une période d'examen relativement courte et des dates d'échéance

semblables. Pour permettre à nos bénévoles de fournir une rétroaction appropriée, nous vous demandons de prévoir davantage de temps entre les consultations et, dans la mesure du possible, de les diffuser à différents moments de l'année.

Veuillez transmettre vos questions à Chris Fievoli, FICA, actuaire, communications et affaires publiques, au 613-236-8196, poste 119, ou par courriel à [chris.fievoli@cia-ica.ca](mailto:chris.fievoli@cia-ica.ca).

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Hélène Pouliot, FICA  
Présidente de l'Institut canadien des actuaires



*L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme de qualification et de gouvernance de la profession actuarielle au Canada. Nous élaborons et maintenons des normes rigoureuses, partageons notre expertise en gestion du risque et faisons progresser la science actuarielle pour améliorer la vie des gens au Canada et à l'échelle du monde. Nos plus de 6 000 membres utilisent leurs connaissances en mathématiques, en statistiques, en analyse de données et en affaires dans le but de prodiguer des services et des conseils de la plus haute qualité afin d'aider les personnes et les organisations canadiennes à faire face à leur avenir en toute confiance.*

